



Déclaration de l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme Africaine (JIFA)

La Journée Internationale de la Femme Africaine (JIFA) fixée le 31 juillet de chaque année, bien que peu connue, est de plus en plus célébrée dans beaucoup de pays africains. A nous, elle offre une belle occasion de rendre un vibrant hommage à toutes les femmes du continent africain, entreprenantes, courageuses et résilientes. Elle nous permet également de faire le point des réalisations, de réfléchir aux défis persistants et de renouveler notre engagement en faveur des droits humains, de la protection des enfants et de l'égalité de genre.

Pour rappel, l'origine de la JIFA remonte à la date du 31 juillet 1962 lorsque des femmes africaines de l'ensemble du continent se réunirent pour la première fois à Dar Es Salam, en Tanzanie afin de créer l'Organisation Panafricaine des Femmes (POS), qui sera la toute première organisation dédiée aux femmes africaines pour leur émancipation et l'amélioration de leurs conditions de vie. L'ONU promulgue aussitôt cette journée la même année, puis en 1974, sur l'initiative de Madame Aoua KEITA, militante et féministe malienne, la JIFA est officiellement consacrée le 31 juillet 1974, lors du premier Congrès du POS qui s'est tenu au Sénégal.

Cette même année 1974 verra aussi la naissance d'une autre organisation dénommée Amicale des Juristes Sénégalaises, créée par un groupe de femmes juristes chevronnées déterminées à œuvrer à des relations égalitaires entre les hommes et les femmes. L'amicale deviendra très vite l'Association des Juristes Sénégalaises (AJS) et s'affirmera au point d'occuper aujourd'hui une place de choix parmi les associations de défense des droits humains, en particulier ceux des femmes et des enfants.

En juillet 2024, l'AJS marque un jalon important de son existence : le 50^{ème} anniversaire de sa création !

Le thème de ces 50 ans est : "**Environnement et sécurité : deux défis pour la protection des droits des femmes et des enfants**". Le choix de ce thème qui souligne l'interconnexion entre l'environnement, la paix et la sécurité ainsi que le rôle crucial que jouent les femmes dans ces domaines, se justifie particulièrement eu égard au contexte de ce 21^{ème} siècle, marqué à l'échelle mondiale par les effets du changement climatique qui menacent notre bien-être collectif et notre sécurité, voire notre existence.

En Afrique, les femmes sont souvent en première ligne de ces impacts, en tant que principales gestionnaires des ressources naturelles dans de nombreuses communautés. De ce fait, elles subissent de plein fouet les conséquences de la déforestation, des sécheresses et des inondations, ce qui affecte leur sécurité alimentaire, leur accès à l'eau potable et leur santé. Cependant, elles sont également des actrices clés dans la lutte contre ces défis environnementaux. Ainsi, les femmes africaines ont toujours été les gardiennes de l'environnement, utilisant leurs connaissances traditionnelles pour gérer durablement les ressources naturelles.

Selon les données de ONU Femmes, 80% des personnes déplacées par les changements climatiques dans le monde sont des femmes. Cette statistique alarmante reflète la vulnérabilité disproportionnée des femmes face aux catastrophes environnementales. De plus, les femmes représentent environ 60 à 80%

des agriculteurs en Afrique, selon la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), et sont responsables de la production de 80% de la nourriture sur le continent, d'où l'importance de l'autonomisation économique des femmes. Plusieurs instruments juridiques internationaux et régionaux reconnaissent ce rôle. Parmi ceux-ci :

- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW ou CEDEF)** de 1979, qui engage les États à prendre des mesures appropriées pour éliminer la discrimination contre les femmes dans tous les domaines y compris l'environnement et le développement durable.
- **La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)** et son Protocole relatif aux Droits des Femmes, connu sous le nom de **Protocole de Maputo**, qui souligne le droit des femmes à vivre dans un environnement sain et favorable au développement durable.
- **L'Agenda 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable** et **l'Agenda 2063 de l'Union Africaine**, qui reconnaissent l'impact critique du changement climatique sur les femmes.

En célébrant ses 50 ans sur le thème précité, l'AJS réaffirme son engagement à promouvoir l'égalité des sexes et à défendre les droits des femmes dans tous les aspects de la vie en société, y compris l'environnement et la sécurité. **Aussi, en cette Journée de la Femme Africaine :**

L'AJS demande :

- **aux gouvernements** : de mettre en place des politiques qui promeuvent l'égalité des genres dans les domaines de l'environnement et de la sécurité, et d'assurer la participation pleine et égale des femmes dans toutes les instances décisionnelles.
- **aux organisations de la société civile** : De soutenir les initiatives locales menées par des femmes, en leur fournissant les ressources et les plateformes nécessaires pour amplifier leur voix.
- **aux entreprises** : D'adopter des pratiques durables qui prennent en compte les impacts environnementaux et sociaux de leurs activités, et d'inclure des femmes dans leurs conseils d'administration pour une meilleure gouvernance.
- **à chaque citoyen** : De veiller à la protection de son environnement par des gestes éco-responsables ; de prendre conscience de l'importance du rôle des femmes dans la préservation de cet environnement et la promotion de la sécurité ; de soutenir activement l'égalité des sexes dans sa communauté.

L'AJS lance un appel pressant à toutes les parties prenantes pour :

- **inclure** les femmes dans toutes les étapes de la gestion des ressources naturelles ;
- **renforcer les lois nationales et internationales** pour protéger les droits des femmes et des enfants face aux menaces environnementales et sécuritaires ;
- **soutenir les initiatives communautaires** menées par des femmes qui visent à construire des solutions durables et résilientes aux défis environnementaux

Ensemble, continuons à œuvrer pour un avenir meilleur, pour un monde où l'environnement et la sécurité vont de pair avec l'égalité et la justice.

Fait à Dakar, le 31 juillet 2024

L'Association des Juristes Sénégalaises (AJS)

